

Des conseillers sous perfusion

Près le vote du 26 novembre 2006, il a fallu réunir de nombreux bras pour commencer à bâtir la Commune d'Anniviers. Des tâches assumées par plusieurs commissions que les citoyens peuvent suivre aux travers des procès-verbaux accessibles au public.

Les commissions nommées par les six conseils sont chargées d'analyser et de traiter tous les domaines de la vie communale. Les tâches à effectuer ont été réparties en 13 dicastères représentant autant de commissions. Les membres qui les composent sont des élus des six communes, il y a donc un représentant de chaque commune qui siège dans chaque commission: Notons encore que les commissions agricole et énergie (mises en place avant la votation) et celle de la bourgeoisie, comprennent en leurs rangs des membres extérieurs aux conseils communaux.

Une secrétaire assiste à chaque séance afin de lister les tâches à effectuer par les membres et d'assurer une diffusion optimale de l'information entre les conseillers. Les procès-verbaux sont par ailleurs disponibles sur internet à l'adresse www.anniviers.org, rubrique «commissions pour la mise en place de la commune d'Anniviers». Vous pouvez aussi les obtenir auprès du secrétariat intercommunal. Un forum ouvert à la population sera organisé en automne. Il complètera les informations données aux citoyens et permettra un échange de points de vue.

Les travaux ont commencé le 7 mars; ils se



Une salle vide entre deux réunions: au total, ce sont 13 commissions qui travaillent en vue de la création de la Commune d'Anniviers

poursuivront jusqu'à la mi-juin date de la fin de la première étape. Certaines commissions se seront réunies au total une, deux, trois voire quatre fois afin de pouvoir, in fine, présenter aux six conseils les résultats des premières réflexions d'une part, d'autre part coordonner

les 13 thématiques établies.

Relevons que les membres des commissions n'ont pas de pouvoir de décision: il revient aux conseils communaux de prendre les décisions qui s'imposent, en accord avec ce qui est arrêté dans le contrat de fusion.

Pas le temps pour l'affusion

Nous vous présentons les diverses commissions mises en place. Le tableau récapitulatif vous permet de voir, en un clin d'œil, quels sujets sont traités.

Politique: les six présidents de commune com-

posent cette commission qui a pour principal but de réfléchir aux thèmes politiques définis notamment dans le contrat de fusion. La discussion au sujet des élections 2008 sera engagée le 15 juin prochain, lors de la réunion des conseillers.

Administration générale:

l'emplacement des bureaux et la gestion du personnel (organigramme) sont étudiés. La commission, en tenant compte des articles du contrat de fusion, devrait proposer le maintien des guichets de proximité tout en allant vers un regroupement (nombre et lieux à déterminer) de l'administration.

Sécurité: les divers règlements (Protection Civile, Centre de Secours Incendie B, feu, sécurité) ont tous été passés en revue. Un travail de lecture et de mise en commun a été fait par les membres de la commission divisés en

Les commissions en un clin d'œil

N° et titre de la commission

- ① Politique
- ② Administration
- ③ Sécurité
- ④ Formation, santé, social
- ⑤ Trafic, travaux publics
- ⑥ Environnement
- ⑦ Aménag. du territoire
- ⑧ Construction
- ⑨ Économie publique
- ⑩ Agriculture
- ⑪ Énergie
- ⑫ Financière
- ⑬ Bourgeoisie

Président

- Simon Crettaz
- Dominique Rion
- Jean-Pierre Salamin
- Marie-Françoise Melly Crettaz
- Tarcise Genoud
- Georges Vianin
- Gaby Solioz
- Jean-Albert Melly
- Georges-Alain Zuber
- Gérard Genoud
- Simon Crettaz
- René Massy
- Jacques Vouardoux